

Formulaire de demande banque/institution de financement, assurance de crédit acheteur isolée

Schweizerische Exportrisikoversicherung
Assurance suisse contre les risques à l'exportation
Assicurazione svizzera contro i rischi delle esportazioni
Swiss Export Risk Insurance



V3.1, Etat au 27 janvier 2009

Requérant: (veuillez indiquer la raison sociale et l'adresse intégrales)

Requérant

Interlocuteur

Tél.

E-mail

Fax

Rue

NPA et localité

Nous sollicitons une assurance de crédit acheteur **isolée** pour l'opération de crédit décrite ci-dessous:

Demande

d'accord de principe (GV)

de police d'assurance (VP)

Limitation de l'assurance aux risques politiques:

oui

non

Pays de l'auteur de la commande :

Pays du garant éventuel:

Remarques importantes:

La SERV se tient à votre entière disposition pour vous informer et vous conseiller à tout moment!

Vous trouverez les conditions générales d'assurance actuellement en vigueur, le tarif des primes applicable, les formulaires actuels ainsi que de plus amples informations sur le site Internet de la SERV (www.serv-ch.com).

Veuillez ne joindre à cette demande aucun contrat ni document contractuel. Des primes administratives pourront être perçues en fonction de l'ampleur du travail engendré par le traitement de votre demande (cf. tarif des primes de la SERV).

Formulaire de demande banque/institution de financement, assurance de crédit acheteur isolée

Schweizerische Exportrisikoversicherung
Assurance suisse contre les risques à l'exportation
Assicurazione svizzera contro i rischi delle esportazioni
Swiss Export Risk Insurance



V3.1, Etat au 27 janvier 2009

1. Exportateur suisse: (veuillez indiquer la raison sociale et l'adresse complètes)

Raison sociale

Interlocuteur

Rue

NPA et localité

E-mail

Tél. direct

2. Preneur de crédit étranger: (veuillez indiquer la raison sociale et l'adresse intégrales)

Statut de

l'acheteur

Raison sociale

Rue

NPA et localité

Groupe

Secteur d'activité

Renseignements sur le débiteur étranger

Nous participons au capital de l'entreprise étrangère auteur de la
commande et/ou exerçons une influence déterminante sur sa gestion:

3. Contrat de crédit:

Référence (n° de commande/de contrat):

(date)

entré en vigueur

(date)

4. Montants de crédit:

Crédit total

Monnaie du contrat:

dont:

% de la valeur de la livraison/prestation de l'opération d'exportation
frais de financement annexes (% de la prime SERV inclus)
intérêts capitalisés pendant la durée de la construction

majoré des

(taux d'intérêt de

% par an)

intérêts

4.1 Police en monnaie étrangère avec une durée d'au moins 24 mois:

Les transactions en monnaie étrangère peuvent être couvertes soit sous forme d'un risque monétaire éventuel (avec/sans limitation) ou en tant que police en monnaie étrangère (EUR/USD).

Remarque: dans le premier cas, le dédommagement est effectué en CHF, dans le deuxième cas en monnaie étrangère (veuillez consulter notre site Internet www.serv-ch.com pour de plus amples informations).

Monnaie:

Demande en monnaie étrangère

(possible en EUR ou en USD)

Prime d'assurance en CHF ou en monnaie du contrat

(cf. 'information' sur le site Internet)

Formulaire de demande banque/institution de financement, assurance de crédit acheteur isolée

Schweizerische Exportrisikoversicherung
Assurance suisse contre les risques à l'exportation
Assicurazione svizzera contro i rischi delle esportazioni
Swiss Export Risk Insurance



V3.1, Etat au 27 janvier 2009

Risque monétaire éventuel avec limitation de cours Risque monétaire éventuel sans limitation de cours

Des opérations d'exportation en monnaie étrangère peuvent être couvertes avec limitation de cours (le cours de référence de la Banque nationale suisse à la date qui précède la décision définitive de la SERV est appliqué; sans supplément de prime) ou sans limitation de cours (risque monétaire éventuel; supplément de prime 10 %).

5. Versement du crédit:

Nous déclarons que le contrat de crédit stipule/stipulera que le montant de crédit sera directement versé à l'exportateur suisse:

6. Modalités de remboursement du crédit:

Le crédit acheteur est remboursable en _____ égales dont la 1^{ère} tranche est due _____ mois après le starting point suivant:

Remarque: veuillez noter que les intérêts contractuels doivent être calculés sur le montant de crédit résiduel et qu'ils sont exigibles au plus tard lors de chaque tranche de paiement.

7. Sûretés de crédit:

Type:

Explications supplémentaires:

Banque émettrice de la L/C / Garant: (veuillez indiquer la raison sociale et l'adresse complètes)

Nom:

Adresse:

Pays:

Statut:

Constitution des sûretés:

La durée de validité des sûretés est suffisante

Justification:

Quelles mesures réduisant le risque (p.ex. sûretés réelles, réserve de propriété) sont en négociation / convenues?

8. Données-clés:

Données-clés (date) Mois dès la conclusion du contrat (seulement pour GV)

Premier tirage du crédit:

Starting point:

Délai maximal de crédit:

Formulaire de demande banque/institution de financement, assurance de crédit acheteur isolée

V3.1, Etat au 27 janvier 2009

Schweizerische Exportrisikoversicherung
Assurance suisse contre les risques à l'exportation
Assicurazione svizzera contro i rischi delle esportazioni
Swiss Export Risk Insurance



9. Expériences de paiement avec...

l'auteur de la commande étran.: **le garant étranger:**

- a) Nous travaillons avec cet acheteur depuis: oui non* oui non*
- b) Jusqu'à présent, toutes les obligations ont été remplies sans prolongation ni retard non oui* non oui*
- c) Existence de créances couvertes et/ou de créances non couvertes

* précisions nécessaires

10. Transparence/autorisation de publication

- Lors d'un accord de principe, la SERV est autorisée à publier sur Internet ex ante les données suivantes pour les projets sélectionnés: pays, secteur d'activité et exportateur ou nom du projet, catégorie d'environnement et, le cas échéant, des renvois à des informations complémentaires (p. ex. EIE ou site web du projet). Lors de l'établissement de la police d'assurance, la SERV est autorisée à publier sur Internet les données suivantes pour les projets sélectionnés: pays, secteur d'activité et exportateur ou nom du projet, valeur de la livraison (en catégories), durée, catégorie d'environnement et, le cas échéant, des renvois à des informations complémentaires (p. ex. EIE ou site web du projet). La SERV informera le requérant avant la publication.
- Le requérant refuse la publication pour les raisons suivantes:

Informations relatives à l'opération d'exportation (contrat de base):

11. Auteur de la commande étranger : (veuillez indiquer la raison sociale et l'adresse complètes)

Statut de l'acheteur

Raison sociale

Groupe

Rue

Secteur

d'activité

NPA et localité

Pays

Nous participons au capital de l'entreprise auteur de la commande et/ou exerçons une influence déterminante sur sa gestion:

Formulaire de demande banque/institution de financement, assurance de crédit acheteur isolée

Schweizerische Exportrisikoversicherung
Assurance suisse contre les risques à l'exportation
Assicurazione svizzera contro i rischi delle esportazioni
Swiss Export Risk Insurance



V3.1, Etat au 27 janvier 2009

Lorsque la valeur de la livraison par sous-traitant dépasse 5 mio. CHF ou qu'une société commerciale intervient comme exportateur, il faut joindre une liste avec les détails suivants:

| Nom/Localité | Marchandise | Prix de revient en CHF | % de la val. de livraison |
|--------------|-------------|---------------------------|---------------------------|
|--------------|-------------|---------------------------|---------------------------|

16. Conditions de paiement contractuelles:

| | Montant | En % de la valeur totale |
|--------------------------|---------|--------------------------|
| Acompte : | | % |
| Paieement intermédiaire: | | % |
| Crédit acheteur : | | % |

17. Données-clés de l'opération d'exportation (contrat de base):

Données-clés (date) Mois dès la conclusion du contrat (seulement pour GV)

Première livraison/tirage:

Dernière livraison/tirage:

Début de prestation:

(par ex. montage)

Fin de prestation:

Mise en service:

18. Environnement

18.1. Information concernant la procédure d'examen

Procédure d'examen de l'OCDE

Les transactions avec une période de remboursement du crédit ≥ 2 ans doivent être soumises à la **procédure d'examen de l'OCDE**¹. En l'occurrence, il est demandé de répondre à toutes les questions du chapitre 18. Veuillez joindre à votre demande d'assurance toutes les autres informations disponibles concernant l'environnement. En cas de besoin, la SERV se réserve le droit de demander à l'exportateur des informations supplémentaires sur les aspects environnementaux de l'opération.

Procédure d'examen simplifiée

La procédure d'examen simplifiée de la SERV s'applique à tous les autres projets. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de répondre aux questions 18.5. a)-c) relatives à la procédure de l'OCDE. En cas de besoin, la SERV se réserve le droit de demander à l'exportateur des informations supplémentaires sur les aspects environnementaux de l'opération.

¹ Recommandation révisée du Conseil sur des approches communes concernant l'environnement et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, adoptée par le Conseil de l'OCDE le 12 juin 2007:
<http://www.oilis.oecd.org/oilis/2007doc.nsf/LinkToFrench/NT00002B8E?OpenDocument>

Formulaire de demande banque/institution de financement, assurance de crédit acheteur isolée

Schweizerische Exportrisikoversicherung
Assurance suisse contre les risques à l'exportation
Assicurazione svizzera contro i rischi delle esportazioni
Swiss Export Risk Insurance



V3.1, Etat au 27 janvier 2009

18.2. Questions relatives au lieu d'implantation

Le projet ou l'installation existante à laquelle les exportations sont destinées se situe dans ou à proximité de:

Nature

- Forêts à protéger, réserves naturelles et lieux à forte diversité biologique (voir la liste des Nations Unies sur les régions protégées: www.unep-wcmc.org/wdpa/)
- Zones humides, telles que rivières, lacs, côtes ou marais. (cf. liste de l'ONU sur le «Patrimoine mondial» <http://whc.unesco.org/pg.cfm?cid=31> ainsi que dans la Convention de Ramsar www.ramsar.org/index_key_docs.htm)
- Site avec gisement d'eaux souterraines, changements du niveau de la nappe phréatique

Population

- Zones habitées par des groupes de population indigène
- L'implantation entraînerait le déplacement de populations

Biens culturels

- Zones d'importance sur le plan archéologique ou culturel (cf. liste de l'ONU sur le «Patrimoine mondial»)

Lieux d'implantation qui ne sont pas environnementalement sensibles:

- Le lieu d'implantation n'est situé dans aucune des régions/zones susmentionnées.

18.3. Questions relatives au secteur d'activité

Le projet ou l'installation existante à laquelle les exportations sont destinées peut être catégorisé dans le secteur suivant :

Infrastructure

Transport

- Construction de routes, d'un canal ou d'installations portuaires, aéroport, ligne de chemin de fer, etc.
- Pipelines

Energie

- Centrales hydroélectriques y c barrages et réservoirs d'eau (production en mégawatts:)
- Centrales thermiques (production en mégawatts:)
- Centrales nucléaires et installations de production de combustibles nucléaires
- Transport et distribution d'électricité, en particulier développement du réseau

Elimination des déchets

- Stations d'épuration
- Traitements, incinération et élimination des déchets

Ressources naturelles

- Exploitation minière
- Développement et équipement de terrains
- Exploitation forestière, sylviculture
- Exploitation de pétrole ou de gaz, transformation et stockage
- Irrigation de grandes surfaces, assèchement, traitement de l'eau, exploitation d'eaux souterraines et endiguement

Industrie lourdes

Formulaire de demande banque/institution de financement, assurance de crédit acheteur isolée

Schweizerische Exportrisikoversicherung
Assurance suisse contre les risques à l'exportation
Assicurazione svizzera contro i rischi delle esportazioni
Swiss Export Risk Insurance



V3.1, Etat au 27 janvier 2009

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Agro-industrie | <input type="checkbox"/> Production d'amiante et de ciment |
| <input type="checkbox"/> Industrie chimique et pharmaceutique | <input type="checkbox"/> Production et transformation des métaux |
| <input type="checkbox"/> Industrie du papier | <input type="checkbox"/> Pétrochimie |
| <input type="checkbox"/> Industrie textile: p. ex. teinture, impression, traitement des textiles; filature et tissage en combinaison avec la teinture et/ou le traitement des textiles | <input type="checkbox"/> Tannerie |

Autres

- | | |
|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Tourisme | <input type="checkbox"/> Installations destinées aux hôpitaux |
| <input type="checkbox"/> Radiologie | |

Secteurs d'activité qui ne sont pas environnementalement sensibles

- L'acheteur n'est actif dans aucun des domaines énumérés.
Ne sont pas non plus considérés comme sensibles du point de vue de l'environnement:
- les livraisons dans le domaine de la santé (à l'exception des installations destinées aux hôpitaux et des équipements de radiologie);
 - le secteur des télécommunications;
 - le matériel roulant pour les chemins de fer;
 - les machines et équipements pour le traitement et la transformation des denrées alimentaires.

18.4. Autres documents relatifs aux aspects environnementaux

Veuillez joindre les documents suivants à votre demande, si disponibles:

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> le rapport de l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) | <input type="checkbox"/> Certificats de gestion de l'environnement (p.ex. ISO 14 0001) de l'auteur de la commande ou du responsable du projet |
| <input type="checkbox"/> Résumé de l'EIE | <input type="checkbox"/> Rapports sur le déplacement de population |
| <input type="checkbox"/> Rapports sur le respect des lignes directives nationales portant sur l'environnement (p.ex. seuil d'émission) | <input type="checkbox"/> Rapports sur la consultation de la population locale |

18.5. Propriétés du projet/de l'opération

a) Nouveau projet vs. installations existantes

- Livraison de biens d'investissements et fourniture de prestations pour des installations existantes sans changement majeur dans la performance ou la fonction de l'installation.²
- Livraison de biens d'investissements et de prestations pour des nouvelles entreprises dans les arts et métiers, l'industrie ou les infrastructures

b) Rôle de l'exportateur suisse

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Fournisseur indépendant/Entrepreneur général | <input type="checkbox"/> Co-fournisseur/ Sous-traitant |
| <input type="checkbox"/> Leader d'un consortium | <input type="checkbox"/> Partenaire d'un consortium |

Part du projet total: % du volume financier total

c) Engagement d'autres institutions (ECA, Banque mondiale, etc.)

- Les agences étatiques de crédit à l'exportation suivantes sont également engagées:
- Les banques de développement internationales ou régionales suivantes sont également engagées:

² p. ex. livraison de pièces de rechange

Formulaire de demande banque/institution de financement, assurance de crédit acheteur isolée

V3.1, Etat au 27 janvier 2009

Schweizerische Exportrisikoversicherung
Assurance suisse contre les risques à l'exportation
Assicurazione svizzera contro i rischi delle esportazioni
Swiss Export Risk Insurance



19. Check-list des annexes

Veuillez vérifier si les annexes suivantes sont nécessaires à votre demande et nous communiquer si elles sont jointes à la demande, en cochant les cases correspondantes:

- | | | |
|--|---------------------------------|--|
| Annexe 1: Procuration et déclaration d'engagement de l'exportateur | <input type="checkbox"/> jointe | <input type="checkbox"/> sera fournie ultérieurement |
| Annexe 2: Prévention de la corruption – Déclaration de l'exportateur | <input type="checkbox"/> jointe | <input type="checkbox"/> sera fournie ultérieurement |
| Annexe 3: Questionnaire sur le risque d'acheteur privé (en cas de demande de l'assurance du risque de ducroire, avec auteur de la commande de droit privé) | <input type="checkbox"/> jointe | <input type="checkbox"/> sera fournie ultérieurement |
| Annexe 4: Questionnaire complémentaire (nécessaire pour les opérations d'exportation vers des pays à bas revenu et avec valeur de la commande dès CHF 10 mio.) | <input type="checkbox"/> jointe | <input type="checkbox"/> sera fournie ultérieurement |
| Annexe 5: Mémoire de projet (nécessaire en cas de projets multisourcing, financements de projets, financements structurés ainsi que pour toute autre opération d'exportation présentant un caractère particulier) | <input type="checkbox"/> jointe | <input type="checkbox"/> sera fournie ultérieurement |

Le requérant s'engage envers la SERV et le DFE à fournir les renseignements qui leur sont nécessaires afin de remplir les exigences légales de l'art. 35 LASRE (évaluation).

Le requérant confirme avoir pris connaissance des informations figurant dans cette demande et avoir fourni des indications complètes et exactes.

Lieu et date

Signature valable du requérant/timbre de l'entreprise

Prévention de la corruption dans le cadre de l'assurance de crédit à l'exportation de la SERV

Schweizerische Exportrisikoversicherung
Assurance suisse contre les risques à l'exportation
Assicurazione svizzera contro i rischi delle esportazioni
Swiss Export Risk Insurance



Pièce jointe au formulaire de demande banque/institution de financement

Déclaration anticorruption de la banque (Crédit acheteur)

Le requérant a pris connaissance du fait que l'octroi et la validité d'une assurance sont soumis à la condition du respect, actuel et futur, des dispositions légales suisses en ce qui concerne le contrat de crédit objet de la présente demande.

Nous confirmons que:

1. ni nous ni des personnes qui agissent pour notre compte, comme des collaborateurs ou mandataires, n'avons procédé ou ne procéderons à des agissements visant à corrompre des agents publics d'états étrangers ou des représentants d'organisations internationales, ou n'avons pris ou ne prendrons des mesures punissables afin de conclure le contrat de crédit ou d'obtenir un autre avantage indu en rapport avec l'opération objet de la couverture demandée;
2. nous ne figurons pas sur les listes d'exclusion, accessibles au public, établies par le groupe de la Banque Mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ou la Banque interaméricaine de développement;
3. ni nous, ni des personnes, comme des collaborateurs ou des mandataires qui agissent pour notre compte en rapport avec le contrat de crédit pour lequel une couverture est demandée,
 - 3.1 ne faisons l'objet d'une poursuite pénale pendante ou
 - 3.2 au cours des cinq dernières années,
 - a) n'avons été condamnées dans un jugement ou
 - b) n'avons fait l'objet de mesures administratives étatiques pour corruption d'agents publics étrangers ou de représentants d'organisations internationales.

Obligation de renseigner

Nous savons que nous sommes tenus, pendant la procédure de demande ainsi qu'après l'octroi de l'assurance demandée, d'exposer de manière complète et exacte tous les faits relatifs à l'opération d'exportation ou de crédit importants pour l'entrée en vigueur de l'assurance de crédit à l'exportation. Cela implique aussi de répondre aux questions de la SERV sur l'identité de nos mandataires prenant ou ayant pris part à la conclusion du contrat d'exportation ou du contrat de crédit (agents), ainsi que sur la cause et le montant des sommes que nous leur avons éventuellement versées.

Note

Nous avons en particulier pris connaissance des art. 102, 322 ter, 322 quinquies, 322 septies et 322 octies CP, les art. 4 let. a et 23 LCD, ainsi que les dispositions pénales de l'art. 36 LASRE.

Lieu et date

Signature valable du requérant/timbre de l'entreprise